

## **SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET**

N° 48/CEP-PEMU/COORD/SC/2014

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU URBAIN (PEMU)

*AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE DES COMPTES DES PROJETS "PEMU" et "PEASU"*

DON N° H 435-ZR du 19 Janvier 2009

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un Don de l'Association internationale de développement (IDA), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce don pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant "audit financier et comptable des comptes annuels des projets PEMU et PEASU".

Les Services prévus au titre de ce contrat comprennent les prestations de l'audit des comptes du projet PEASU pour l'exercice 2014 et du projet PEMU pour les exercices 2014 et 2015.

La CEP-O invite les firmes de consultants, « Consultants », admissibles à manifester leur intérêt en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : Expérience générale, expériences dans des missions comparables (documentations à l'appui) et l'équipe de spécialistes exerçant au bureau.

Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » janvier 2011 (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

Un Consultant sera sélectionné selon la méthode "Sélection au moindre coût (SMC)" telle que décrite dans les Directives de Consultants édition 2011.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes: de 09 heures à 15 heures, heure locale.

Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier ou par courrier électronique au plus tard le 18 avril 2014.

*Cellule d'Exécution des Projets de la REGIDESO, CEP-O,*

*Sise 22007, Route de Matadi, Binza - Ozone*

*Kinshasa / Ngaliema*

*C<sup>o</sup> Centre de Formation de la REGIDESO.*

*B.P. 12599 Kinshasa I*

*République Démocratique du Congo*

*Tél. : (+243) 81 30 47 6 91, (+243) 99 99 20 948*

*E-mail : [cepo@regideso.cd](mailto:cepo@regideso.cd) ou [cepo@regidesorde.com](mailto:cepo@regidesorde.com)*

*Le Coordonnateur National*

*Jean Louis BONGUNGU LOEND'a NAMBA*



*[Handwritten signature in blue ink]*

